



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1833

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu

objet : Est Lyonnais - Accès sud du Grand Montout - Etudes préalables de déplacement d'ouvrages de transport de gaz - Convention avec GRTgaz

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1833**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Chassieu - Décines Charpieu - Meyzieu

objet : **Est Lyonnais - Accès sud du Grand Montout - Etudes préalables de déplacement d'ouvrages de transport de gaz - Convention avec GRTgaz**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'approbation et la signature d'une convention ayant pour objet l'étude du déplacement d'ouvrages de transport de gaz sur la commune de Décines Charpieu.

Lors de sa séance du 17 décembre 2009, le conseil de Communauté a approuvé les opérations d'accessibilité au secteur du Grand Montout, accès nord, accès sud et parking des Panettes.

Dans le cadre de l'opération de l'accès sud, il est prévu la création d'un site propre de transports en commun entre Eurexpo et le site du Grand Montout ainsi que le réaménagement et la prolongation de la rue Elisée Reclus à Décines. Ces réalisations nécessitent le déplacement de deux réseaux de transport de gaz ainsi que des ouvrages de protection de la canalisation existante, situés sur la commune de Décines Charpieu. Ce déplacement est indispensable à la réalisation du site propre.

Au préalable, et avant toute convention de travaux, GRTgaz procédera, dans une première phase, à la réalisation d'études de faisabilité consistant à établir le planning, définir le tracé de déviations des ouvrages, estimer le coût prévisionnel du projet, élaborer une étude de sécurité des nouveaux ouvrages, identifier les risques et aléas.

Ces études seront réalisées avant le 31 mai 2011. Leur coût s'élève à 59 800 € TTC.

Dans une seconde phase, après accord exprès de la Communauté urbaine, GRTgaz procédera à la réalisation des études d'ingénierie de base consistant à constituer le dossier administratif d'autorisation préfectorale et la demande de validation de l'étude de sécurité et du dossier administratif à instruire par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), estimer le coût définitif du projet, identifier les risques et aléas, élaborer un projet de convention de travaux.

Ces études, d'une durée estimée à 12 mois, s'élèvent à 119 600 € TTC.

Ces canalisations étant soumises au régime des servitudes d'utilité publique, le coût total des études de ce déplacement pris en charge par la Communauté urbaine est estimé à 179 400 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver la convention à passer avec GRTgaz ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine et la société anonyme GRTgaz pour les études préalables du déplacement d'ouvrages de transport de gaz.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 2085 le 17 décembre 2009.

4° - Le montant à payer, soit 179 400 € TTC, sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 et suivants - compte 203100 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.